FUBicy

Fédération française des

Usagers de la Bicyclette

Recensement des aides financières pour développer l'usage du vélo

RAPPORT

Avril 2010

INDDIGO

Agence Montpelier :

1006, rue de la Croix Verte
Bâtiment C
34090 Montpellier

ALTERMODAL
Département "Transports et Déplacements"

Rédacteur: Christelle ABRIOUX

Numéro de document : D01-MO-AL10001266-CA

Fédération française des Usagers de la Bicyclette
Maison des Cyclistes
12 rue des Bouchers
67000 Strasbourg
www.fubicy.org

SOMMAIRE

LES AIDES A L'ACHAT DE VELO 7
LES AIDES A L'ACHAT DE VAE..... 12
LA PRIME RECYCLAGE 16
REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES 18
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'UTILISATION 20
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONSIGNE VELO..... 21
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LOCATION DE VELO..... 22
SUBVENTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS DE PROMOTION DE LA PRATIQUE VELO..... 23
LES OFFRES DES ASSURANCES AUX USAGERS DES TRANSPORTS ALTERNATIFS A L'AUTOMOBILE 28

Que ce soit à l'initiative des Etats, des collectivités locales ou bien d'entreprises, des encouragements de natures financières ou fiscales ont été mis en œuvre dans plusieurs pays européens.

L'objectif de l'étude est de recenser les différentes typologies d'encouragement mises en place: aides à l'achat, défraiement sur les trajets domicile-travail, prise en charge d'une partie des abonnements aux systèmes de vélos en libre-service…

Ce rapport tente de mettre en évidence leur diversité et non pas l'exhaustivité des expériences pour chaque mesure.

La typologie retenue (9 « familles »)

Les aides à l'achat de vélo

Les aides à l'achat de VAE

La prime recyclage

Remboursement des frais kilométriques

Remboursement des frais d'utilisation

Remboursement des frais de consigne vélo

Remboursement des frais de location de vélo

Subventionnement à des associations de promotion de la pratique vélo

Les offres des assurances aux usagers des transports alternatifs à l'automobile

La législation en vigueur : Remboursement de l'employeur des frais de transport domicile - travail dans le secteur privé

- **la circulaire interministérielle N°DSS/DGT/5B/2009/30 du 28 janvier 2009,** relative à la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009, instaure une nouvelle prise en charge des frais de transport domicile-travail où les employeurs sont obligés de **prendre en charge 50% des frais d'abonnement** au **transport collectif** ou d'abonnement à un **service public de location de vélo** nécessaires à leurs salariés pour effectuer les trajets domicile-travail.

- **L'intermodalité** n'est pas laissée pour compte, le cumul des défraiements n'est pas seulement possible, le **remboursement de 50% des abonnements** est obligatoire (sous peine d'une contravention de 4e classe pour l'employeur, qui pour une personne morale est de 3750 €).

LES AIDES A L'ACHAT DE VELO

Porteur du projet	Collectivités, Entreprises dans le cadre d'un PDE
Intérêt de la mesure	Faible
Montant de l'aide	Environ 100€
Expériences	Italie, Colmar, Bruxelles, France Télécom
Indicateurs disponibles	Oui

Prime octroyée pour tout achat d'un vélo (VTT et vélo de course parfois acceptés) et sans obligation d'utilisation pour les déplacements domicile-travail par exemple

1 ACTION ENGAGEE

- La collectivité ou l'entreprise définit un budget.
- Les bénéficiaires de l'aide remplissent un formulaire d'engagement[1] et de respect des modalités d'attribution. Il est par exemple interdit de revendre le vélo
- Des pièces sont à adjoindre au dossier de demande de subvention : justificatif de domicile, RIB…
- Le remboursement se fait sur présentation de la facture. Dans certains cas, l'achat doit être effectué chez un revendeur local.

2 BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS

Pour les expériences misent en avant, un budget à été préalablement alloué, l'aide vaut jusqu'à épuisement du budget.

[1] Confère annexe 1 : dossier de montage contenant le formulaire d'aide à l'achat et les modalités d'attribution

3 AVANTAGES ET INCONVENIENTS

• Avantages	• Inconvénients
- Tirage au sort pour contrôler les bénéficiaires qui doivent présenter le vélo sous peine de rembourser les 100€	Ne semble pas adaptée à la France, plus gros acheteur de vélo d'Europe et paradoxalement sans que la pratique suive.
- Action parfois engagée à défaut de mettre en place un service de location de vélo (ex de Colmar)	Un achat opportun mais sans que le bénéficiaire n'ait à remettre en question ses habitudes de déplacement.
	- Pas d'assurance de développement de la pratique pour le porteur de l'initiative: aide qui promeut la pratique du vélo qu'elle soit sportive, de loisirs ou utilitaire.
	- Contrôle mis en place en cours d'année à Colmar : il est préférable de le mettre en place en amont et de signifier les modalités de contrôle dans le dossier d'attribution.

4 EVALUATION

La mesure n'est pas adaptée aux besoins et n'aura pas d'incidences sur la pratique.

ZOOM SUR L'AIDE A L'ACHAT DE VELO DE BRUXELLES (UNIQUEMENT DANS LE CADRE DE LA PRIME BRUXELL'AIR)

Les automobilistes qui radient leur plaque auprès de la DIV peuvent sous certaines conditions bénéficier de la prime Bruxell'Air.

Bruxell'air, 5000 voitures en moins ! (concerne l'ensemble de la mesure Bruxell'air et non pas seulement de l'aide à l'achat d'un vélo)

Mise en œuvre : Depuis 2006

Cible : Bruxellois

Contexte : A l'initiative des Ministres Pascal Smet et Evelyne Huytebroeck, la prime Bruxell'Air offre un « package mobilité » qui comprend un abonnement MTB (Métro-Tram-Train-Bus) valable en Région de Bruxelles-Capitale, un abonnement Cambio (voitures partagées) et une prime vélo .

Indicateur quantitatif : Depuis son lancement, début 2006, la prime connaît un succès important: environ 150 primes sont octroyées chaque mois. En 2010, un budget de 500.000 euros est également prévu pour la prime. 5391 primes au total octroyées à janvier 2010.

Evaluation : 89% d'entre elles ont été accordées à des gens ayant fait radier leur plaque d'immatriculation et c'est la combinaison d'un abonnement MTB et d'un abonnement Cambio annuel qui a eu le plus de succès (3575 primes). Les 11% restants concernent les gens qui ont opté pour la radiation de leur plaque d'immatriculation et la destruction de leur véhicule.

Suivi : "La prime est un succès et favorise une mobilité différente et plus durable dans notre Région. C'est pourquoi, en 2010, un budget de 500.000 euros est également prévu pour la prime » Bruno De Lille, Secrétaire d'État à la Mobilité.

Source : http://www.prime-bruxellair.be

Prime de base

- soit un abonnement MTB (STIB + De Lijn + TEC + SNCB) d'une validité d'un an et un abonnement Cambio Start, valable un an également
- soit une prime vélo et un abonnement Cambio Start valable un an.

Prime supplémentaire

Si la radiation de la plaque d'immatriculation concerne une voiture immatriculée pour la première fois avant le 1er janvier 1997 et si elle est détruite dans un centre agréé (certificat de destruction à l'appui) la prime est doublée :

- soit un abonnement MTB renouvelable 1 an + un abonnement Cambio Start renouvelable un an
- soit un abonnement MTB valable un an + un abonnement Cambio Start renouvelable un an + une prime vélo
- soit un abonnement Cambio Start renouvelable un an + une double prime vélo.

Prime vélo

Elle comprend :

- un budget de maximum 470/940 euros octroyé pour tout achat de vélo et d'accessoires auprès de marchands de vélos bruxellois
- une formation gratuite "A vélo dans le trafic urbain" qui permet de se sentir plus à l'aise et en sécurité sur son vélo.

(Une vente de particulier à particulier n'entre pas en compte dans la prime vélo.)

Démarche à suivre

- Envoyer à la STIB tous les documents administratifs : bon de commande, avis de radiation… (voir règlement, conditions, faq et bon de commande sur le site www.prime-bruxellair.be)
- Lorsque votre dossier est accepté, la STIB vous envoie une lettre d'acceptation de dossier. Cette lettre comporte une date.
- A partir de cette date, vous avez un délai de 6 mois pour effectuer votre achat de vélo (et/ou d'accessoires).
- Vous achetez donc votre vélo (et accessoires) chez un marchand de vélo bruxellois. Vous recevez alors une facture qui comporte elle aussi une date.
- A partir de la date de la facture, vous avez 2 mois pour apporter les documents chez Pro Velo : le document de la STIB et la facture. Pro Velo vérifie votre/vos achat(s) vélo (et accessoires) avec votre/vos facture(s) : les articles achetés doivent être repris en détail sur vos factures. Après vérification de votre dossier, Pro Velo le transmet à la STIB : comptez 6 à 8 semaines pour le remboursement.

Rappel important

- L'achat du vélo ou des accessoires doit s'effectuer APRES que avoir reçu l'accord de la STIB
- Le vélo (et les accessoires) doit être repris en détail sur la facture (ainsi que le n° de cadre : c'est toujours mieux en cas de vol)
- L'achat doit être effectué chez un marchand de vélo bruxellois. Il est bon de savoir que certains marchands offrent 5 à 10 % de réduction aux membres du GRACQ/Fietsersbond. D'où l'intérêt de devenir membre du GRACQ/Fietsersbond… avant de faire l'achat.

- Pro Velo offre une formation à la conduite en ville à vélo en sécurité à tous les "BruxellAiristes". Cette formation est gratuite, mais elle doit faire l'objet d'une réservation.
- Le Bikepooling consiste à aider un cycliste "débutant" à se mettre en selle dans la circulation quotidienne. Beaucoup de cyclistes "débutants" sont à la recherche d'itinéraires cyclables sûrs pour se déplacer à vélo et voudraient être accompagnés dans leurs premiers tours de roue. Et tous les jours, de nombreux cyclistes aguerris parcourent la ville. Comment faire en sorte qu'ils se rencontrent ? En leur proposant de s'inscrire sur www.bikepooling.be

Les aides à l'achat de vélo à assistance électrique

Porteur du projet	Collectivités ; entreprises dans le cadre d'un PDE
Intérêt de la mesure	Forte
Montant de l'aide	De 150 à 400€
Expériences	Chambéry, Paris, Nantes…
Indicateurs disponibles	Oui, Chambéry

Aide attribuée pour tout achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit d'électrification. Action ayant fait l'objet dune évaluation.

1 ACTION ENGAGEE

Les subventions sont versées après réception et validation du dossier de subvention dument rempli.

La collectivité fixe le montant total des subventions versées.

Les demandes seront satisfaites jusqu'à ce que les crédits alloués soient épuisés.

2 BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS

Variable de 150 à 400€

3 AVANTAGES ET INCONVENIENTS

- Avantages

- « Achat raisonné »: Achat de plus de 1000€ pour une véritable utilisation

- Solution adaptée aux déplacements domicile-travail (moindre effort en costume ou tailleur)

- Inconvénients

- Aide pouvant être qualifiée de discriminante pour les personnes à faibles revenus.

4 PORTEE DE L'ACTION

Villes recensées ayant mis en place la mesure : Chambéry Métropole, Paris, Nantes, Bourg Les Valence, La Motte Servolex, Le Bourget du Lac, Savoie Technolac, Lons le Saunier, GIE Chamnord, Lausanne, Neuchâtel, Aix-Les-Bains

5 EVALUATION ET EVOLUTIONS POSSIBLES

Cas de Chambéry : succès de l'expérience de 2009 :

(Source : http://www.chambery-metropole.fr)

« Plusieurs enquêtes auprès des bénéficiaires et des vélocistes ont permis de démontrer l'intérêt de ce soutien pour favoriser la pratique du vélo et inciter de nouvelles personnes à utiliser un deux roues dans leurs déplacements quotidiens, plutôt que la voiture. Ces études nous enseignent notamment que :

- le profil du bénéficiaire est un homme ou une femme, entre 40 et 60 ans, travaillant comme employé sur l'agglomération et gagnant entre 1 300 et 2 000 €, ses motivations principales sont: l'environnement, la santé, l'économie, la praticité

- 72 % des bénéficiaires n'auraient pas acheté de 2 roues électrique sans l'aide de la collectivité

- leur motif principal de déplacement est le travail (63 %). Et pour 77% d'entre eux, ils utilisaient auparavant la voiture pour ces mêmes déplacements. Les 100 000 kilomètres parcourus en 4 mois d'utilisation en moyenne, ont d'ores et déjà permis l'économie de 23 tonnes eq CO2

- les usagers sont satisfaits du matériel acheté (pour la majorité il s'agit d'un vélo à assistance électrique), avec une note moyenne de 4,2 sur 5 »

Reconduction de la démarche le 1er avril 2010

Vélocistes partenaires et quelques habitants, heureux bénéficiaires d'un chèque 2 roues en 2009, lors du temps de lancement de l'opération le 26 mars 2010

ZOOM SUR LES AIDES A L'ACHAT DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Confère annexe 2 : Aide VAE Chambéry

AIDE A L'ACHAT D'UN VAE : L'EXEMPLE DE NANTES

Date de mise en œuvre : Janvier 2010

Nature de l'aide	Montant	Cible	Modalités pratiques
Cette aide prend la forme d'une subvention directe au salarié d'un montant de 25% du prix d'achat TTC du vélo neuf dans la limite de 200€. La subvention sera versée sur le compte du salarié sous réserve que la facture d'achat du VAE et le RIB soient à son nom.	La subvention représente 25% du prix TTC du vélo dans la limite de 200 € par VAE et par salarié.	Salariés d'une entreprise signataire d'un plan de mobilité implantée sur le territoire communautaire.	Renseignement de la demande de subvention, de la convention de financement et du questionnaire par le salarié. Réception des dossiers des salariés, vérification et transmission par l'entreprise à Nantes Métropole.

Evaluation	Commentaires
Evaluation à l'issue de cette année 2010 puisqu'un questionnaire est transmis à chaque bénéficiaire de l'aide (questions portant sur le report modal pour les déplacements domicile travail, sur l'impact de la subvention sur la décision d'acquisition).	Pour mieux connaître les motivations des bénéficiaires et l'impact sur les habitudes de déplacement, un questionnaire est transmis à chaque bénéficiaire.

Sources : Nantes Métropole

Contacts : Nantes Métropole - Bruno Menzio 02 40 99 23 82 bruno.menzio@nantesmetropole.fr

Sites : http://www.nantesmetropole.fr

AIDE A L'ACHAT D'UN VAE : L'EXEMPLE DE PARIS

Nature de l'aide	Montant	Cible	Modalités pratiques
Chèque d'aide à l'achat d'un VAE, d'un scooter	jusqu'à 400€	Les particuliers parisiens (dans la limite d'un véhicule par personne) et les artisans, commerçants et réparateurs implantés à Paris dont l'activité est répertoriée dans la nomenclature des activités françaises (jusqu'à 10 deux-roues électriques par établissement).La convention entre en vigueur à compter de la signature par les deux parties de la présente pour une durée de 3 ans.	Télécharger la convention sur le site qui précise les modalités d'attribution + l'attestation sur l'honneur + le formulaire de demande de subvention. Plus en détail: le particulier s'engage par une attestation sur l'honneur, pour la durée de la convention, à ne percevoir qu'une seule subvention, à ne pas revendre le véhicule électrique aidé sous peine de restituer la subvention à la Ville de Paris, à apporter la preuve aux services de la Ville de Paris, qui en feront la demande, qu'il est bien en possession du véhicule électrique aidé.

La Mairie de Paris subventionnait déjà l'achat des cyclomoteurs électriques à hauteur de 400 €, l'offre s'étend aux vélos à assistance électrique. La ville poursuit ainsi sa politique volontariste qui conjugue les enjeux de mobilité avec les impératifs de santé publique et de lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.

Evaluation	Commentaires
Pas d'évaluation pour le moment	L'EME (Espace Mobilités Electrique) fait l'interface entre les parisiens et la mairie pour fournir du conseil et diriger les intéressés. 1) Le montant de la subvention est élevée: 400€ pour un scooter. Les forums notamment témoignent de la reconnaissance des parisiens envers la ville de Paris = impact psychologique fort. 2) Les artisans, commerçants et réparateurs dont l'entreprise est localisée à Paris peuvent bénéficier de la subvention pour leurs déplacements à hauteur de 10 deux roues électriques par établissement maximum

Sources : Ville de Paris

Sites : http://www.paris.fr > Déplacements > Jusqu'à 400€ de subvention si vous achetez un VAE

La prime recyclage

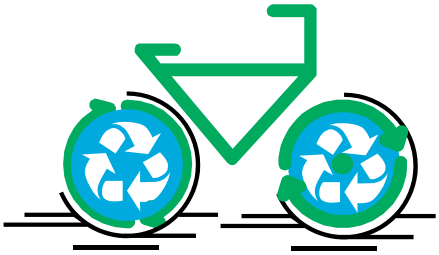

Porteur du projet	Collectivités
Intérêt de la mesure	?
Montant de l'aide	70€ pour un vélo acheté d'une valeur minimale de 140€
Expériences	Vienne en Autriche, Mannheim
Indicateurs disponibl	Oui

Booster l'usage du vélo tout en améliorant la sécurité des cyclistes grâce une meilleure qualité du parc en circulation.

1 ACTION ENGAGEE

A Vienne ou Mannheim, pour toucher la prime, il faut restituer son vieux vélo et avoir la preuve d'achat d'un nouveau vélo d'au moins 140€ (acheté dans la ville ou la région)

2 BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS

-

3 AVANTAGES ET INCONVENIENTS

- Avantages

Les vélos à recycler sont récupérés par des associations et remis en état.

Un + pour se lancer dans l'achat d'un nouveau vélo

A Vienne, la mesure est limitée à 500 vélos et pourra être étendue si le succès est au rendez-vous: mesure permettant une bonne adaptabilité selon les résultats obtenus

- Inconvénients

Approche intéressante pour améliorer le parc de vélo en circulation mais n'influence pas la pratique

Zoom sur la prime recyclage à Vienne en Autriche

Mise en place le 11 août 2009.

Pour toucher cette prime, les bénéficiaires devront céder leur vieux vélo et justifier de l'achat d'une nouvelle bicyclette d'une valeur d'au moins 140 euros. Cette initiative en prolonge une autre : au premier semestre 2009, l'Autriche avait déjà offert une prime de mise à la casse de 1 500 euros pour 30 000 autos de plus de 13 ans en échange d'un véhicule neuf.

L'objectif est d'encourager à l'emploi du vélo tout en améliorant la sécurité des cyclistes grâce une meilleure qualité du parc en circulation.

La mesure est limitée à 500 vélos dans un premier temps et pourra être étendue si le succès est au rendez-vous.

L'emploi du vélo a augmenté de 55% en trois ans à Vienne, avec 720.000 kilomètres parcourus quotidiennement dans cette ville de 1,6 million d'habitants, selon l'institut d'étude des transports VCÖ.

Au premier semestre, l'Autriche avait déjà offert une prime de mise à la casse de 1.500 euros pour 30.000 autos de plus de 13 ans en échange d'un véhicule neuf.

Remboursement des frais kilométriques

Porteur du projet	Entreprises
Intérêt de la mesure	Forte
Montant de l'aide	0,20€/ km en Belgique
Expériences	Belgique, Pays-Bas
Indicateurs disponibl	Non

Indemnités kilométriques perçues dans le cadre de déplacements domicile travail effectués à vélo

1 ACTION ENGAGEE

Depuis 2003, la prise en charge des frais de déplacements à vélo pour les trajets domicile/travail, si elle n'est pas obligatoire, est possible et peut être déduite de l'assiette de cotisations, sur la base des frais réellement engagés.

2 AVANTAGES ET INCONVENIENTS

- Avantages

En Belgique l'indemnité fédérale cyclable a été mise en place depuis Août 1997.

Depuis Avril 1999, ces indemnités sont également exonérées de cotisations sociales.

Possibilité pour l'entreprise qui souhaite promouvoir le vélo sur courtes distances de verser une indemnité forfaitaire minimale de 350€/an

- Inconvénients

Les entreprises n'ont pas d'obligation de remboursement

3 EVALUATION ET EVOLUTIONS POSSIBLES

L'exonération de l'indemnité-vélo peut, pour un même trajet (ou une partie de ce trajet), être cumulée avec une exonération de l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement.

Cela veut dire que l'intervention de l'employeur dans le trajet effectué en vélo est exonérée à concurrence de maximum 0,15 euro par kilomètre effectué, et que l'exonération de l'abonnement social, s'applique à l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en train. Le cumul n'est toutefois jamais autorisé pour un même trajet.

Pour plus d'informations : http://www.references.be/art21170

Remboursement des frais d'utilisation

Porteur du projet	Entreprises
Intérêt de la mesure	Moyen
Montant de l'aide	Variable
Expériences	Association Roue Libre Chambéry, Métro Grenoble, Entreprise Anevia Gentilly
Indicateurs disponibles	Non

Remboursement par l'entreprise de frais liés à l'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail.

4 ACTION ENGAGEE

Obligation de prouver que l'individu satisfait aux conditions d'exonération fiscale.

Les récépissés obtenus sur un parking de vélo surveillé, par exemple, constituent une excellente preuve de paiement.

Il est possible que les attestations de l'employeur et les factures reçues suite à l'entretien ou la réparation du vélo, soient également acceptées.

5 BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS

Les salariés de Roue Libre perçoivent une prime d'utilisation des frais inhérents à l'utilisation de leur vélo pour les déplacements domicile-travail.

Les salariés de la Métro de Grenoble peuvent être remboursés des frais d'entretien de leur vélo en présentant leurs factures

6 AVANTAGES ET INCONVENIENTS

• Avantages	• Inconvénients
Mesure d'accompagnement intéressante pour le cycliste	Peut être perçu comme insuffisant pour inciter au recours du vélo dans les déplacements domicile-travail

7 EVALUATION

Impact psychologique fort et bonne incitation à la pratique.

Remboursement des frais de consigne vélo

Porteur du projet	Entreprises
Impact sur la pratique	Faible
Montant de l'aide	80€/an
Expériences	Siège d'Inddigo à Chambéry
Indicateurs disponibles	Oui

Cette aide ciblée sur le stationnement des vélos est une incitation à l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail

8 ACTION ENGAGEE

Action réalisée dans le cadre de la convention PDE passée avec Chambéry Métropole pour le site de Chambéry

9 BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS

Evaluation de la pratique actuelle et estimation du budget nécessaire.

10 AVANTAGES ET INCONVENIENTS

• Avantages	inconvénients
Action qui peut-être considérée comme un remboursement d'une part des frais d'utilisation du vélo.	Ne suffit pas pour inciter la pratique du vélo pour ses déplacements domicile-travail.

11 EVALUATION ET EVOLUTIONS POSSIBLES

Action limitée qui n'a pas à elle seule d'impact sur la pratique.

Remboursement des frais de location de vélo

Porteur du projet	Entreprises dans le cadre de PDE
Impact sur la pratique	Fort
Montant de l'aide	Variable
Expériences	Grenoble Alpes Métropole, Chambéry Métropole
Indicateurs disponibles	

Action mise en œuvre généralement par une entreprise ou structure associative dans le cadre d'un PDE.

12 ACTION ENGAGEE

Prise en charge obligatoire de 50% en France sur les locations publiques, prise en charge de 25% supplémentaire dans le cadre des PDE sur le territoire de Chambéry Métropole)

En Belgique, l'ONSS (Office National de Sécurité Sociale de Belgique) considère que cette aide est un avantage en nature et donc soumise à cotisations sociales.

13 BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS

Correspond en général à une participation de 25% supplémentaire.

14 AVANTAGES ET INCONVENIENTS

• Avantages	• Inconvénients
Le recours au vélo de location à bas prix offre une alternative financièrement intéressante pour les salariés et peut s'avérer incitatif	/

15 EVALUATION

Action ayant un impact psychologique fort et pouvant permettre d'inciter la pratique.

Subventionnement à des associations de promotion de la pratique vélo

Porteur du projet	collectivités
Impact sur la pratique	Fort
Montant de l'aide	Variable
Expériences	Exemple de financement de Nantes Métropole, l'Université de Nantes, la Région Pays de la Loire pour l'Association Vélocampus de prêt de vélos
Indicateurs disponibles	Oui

Subventionnement des collectivités pour soutenir les associations ou recours aux services de professionnels dont l'activité est de développer la pratique du vélo

16 ACTION ENGAGEE

- Vélo-écoles = apprentissage de la pratique à des enfants ou adultes
- Prêt longue durée de vélos, atelier de réparation, campagnes de communication
- Prêt gratuit d'un vélo durant toute l'année universitaire.
- Vélos disponibles en prêt à des groupes présents sur la ville.
- …

Les associations locales ont souvent des idées originales. Elles ont besoin de subventions pour étendre leurs projets.

17 BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS

Variable

18 AVANTAGES ET INCONVENIENTS

Avantages	Inconvénients
Mesure indirecte mais permettant	Mesure indirecte : les résultats sont dépendants de l'organisation et de la bonne gestion des associations.

Zoom sur l'exemple de Vélocampus à Nantes

Source :

Lucie Aubin - chargée de communication

lucie.aubin@velocampus.net

Association Vélocampus

3, boulevard Guy Mollet (S.U.A.P.S.) 44300 Nantes tél : 02.40.16.26.45 contact@velocampus.net

VELOCAMPUS

ASSOCIATION ÉTUDIANTE

DOSSIER DE PRÉSENTATION 2009/2010

Vélocampus est une association loi 1901 implantée au coeur de l'Université de Nantes et de l'agglomération nantaise. L'association a été créée en mars 1997 par un groupe d'étudiants pour promouvoir un moyen de déplacement complémentaire aux transports en commun et alternatif à la voiture : le vélo.

Aujourd'hui, l'association se définit comme une « vélostation », avec des services de promotion et d'accompagnement à la pratique de la bicyclette mais aussi des projets associatifs originaux autour des thèmes de l'éco-mobilité.

Agrée Jeunesse et Education Populaire, l'association participe aux démarches de développement durable liées au milieu étudiant.

Elle propose 3 offres complémentaires :

- **Le prêt longue durée** de vélo aux étudiants pour leurs déplacements utilitaires,
- **L'atelier de réparation** qui favorise l'échange des savoirs et l'entraide,
- **Les actions et les campagnes de sensibilisation** qui communiquent le message et animent la vie associative.

Le projet associatif

- **Les origines du projet**

En 1996, quelques étudiants lancent une **opération** consistant à mettre gratuitement des vélos à disposition des étudiants. La rapidité avec laquelle les cinquante vélos trouvent preneur et le nombre très important de demandes qui n'ont pu être satisfaites seront la preuve du succès remporté par l'opération et le déclencheur de l'initiative.

Mars 1997, l'association Vélocampus voit le jour sur le campus de l'Université au sein de la « Maison des étudiants » initiée par la ville de Nantes. Les fondateurs de l'association ont voulu rendre accessible le campus aux étudiants. A cette époque, les nuisances liées à la saturation des voies de circulation et des parkings du campus sont importants.

Au vu de ses qualités pratiques ; rapidité et facilité d'entretien, écologique et conviviale, c'est l'utilisation du vélo que les étudiants ont choisi de développer.

✔ **Au départ en 1997 - 50 prêts de vélos - 50 adhérents**
- Partenaires : CROUS, Université de Nantes, Ville de Nantes
- Parc, entretien et réparations : 50 vélos par un organisme extérieur
- Public cible : Université de Nantes

✔ **Aujourd'hui en 2009 – 350 prêts de vélos – 550 adhérents**
- Partenaires : Nantes Métropole, Université de Nantes, Région des Pays de la Loire,
- Parc, entretien et réparations : 300 vélos en interne
- Public cible : tous les Établissements d'études supérieures

Les membres de l'équipe

- Les adhérents s'investissent dans le fonctionnement au quotidien de l'association. Chaque année au Conseil d'administration et sur les projets ponctuels, les adhérents sont organisés en commissions (animations, accueil, entretien des vélos, organisation et encadrement de balades, voyage à vélo...).

L'objectif :

- Impliquer les étudiants dans la vie de leur cité et ses problèmes concrets
- Accompagner les étudiants dans une expérience à responsabilités

- Les Partenaires soutiennent le projet : subventions, mise à disposition de matériel.

Les activités

✔ **Le prêt longue durée d'un vélo**

Toute l'année, sur l'Université et ponctuellement au sein des écoles, mise à disposition gratuite d'un vélo aux adhérents avec un antivol en U

Objectifs :

- Prêter des vélos d'une qualité et d'un confort suffisants pour encourager un usage quotidien et encadrer ce prêt par des activités complémentaires, afin de vaincre les obstacles à la pratique du vélo
- Proposer des vélos à un tarif attractif pour intéresser des personnes pas forcément convaincues de ce mode de transport et à faibles revenus
- Afficher une image dynamique et attractive du vélo sur l'agglomération et auprès des étudiants

Moyens : des permanences toute la semaine sur l'Université de Nantes

- Accueil du lundi au vendredi entre 13h30 et 18h00
- Achat de vélos tous les ans et revente des plus anciens (3 à 5 ans d'utilisation)
- Les permanents entretiennent et réparent les vélos, assurent l'accueil, l'adhésion, le renouvellement et le suivi des prêts (litiges, vols...).

Résultats : plus de 300 adhésions chaque année.

- 258 000 déplacements/an, soit 590 000km/an
- En moyenne 3.3 déplacements/jour les jours d'utilisation
- Les vélos sortent 76 jours /100
- Coût par déplacement : 0,21 €
  (parmi les plus faibles des services vélos en France, cf. étude Fubicy)
- 85 000 km voiture transférés vélo/an
- moins de 4% de vol chaque année

✔ **Des ateliers de réparation**

Mise à disposition d'outils, de matériels et de conseils

Objectifs :

- Réparer les vélos pour éviter que l'étudiant ne le délaisse au profit d'un autre moyen de transport
- Conseiller et rendre autonome le public étudiant dans l'entretien et la réparation, favoriser les échanges et l'entraide

Moyens : 3 ateliers par semaine (12h d'atelier/semaine)

- Les mardi et jeudi 13h00/17h00 et mercredi 16h00/20h00
- Achat d'outil et matériel pour cycles, recyclage des vélos
- Un permanent assiste les réparations

Résultats : plus de 800 vélos passent par l'atelier chaque année

- 1/3 des vélos entretenus ou réparés sont des vélos prêtés aux étudiants
- En moyenne sur l'année, 7,5 vélos sont entretenus ou réparés sur chaque atelier

✔ **Des campagnes de sensibilisation**

Ponctuellement, des stands d'entretien itinérants sur les campus, l'édition d'un guide d'information, des campagnes de lutte contre le vol, des visites commentées des aménagements…

Objectifs :

- Encourager un usage quotidien du vélo
- Promouvoir l'association, ses savoirs faire, ses compétences

Moyens : se déplacer au plus près des lieux de vie,

- Installer un stand au plus près des lieux de passage des étudiants ou de stationnement des vélos
- les permanents et les adhérents assistent aux réunions et proposent des actions pour développer l'usage du vélo en ville.

Résultats :

- 120 vélos diagnostiqués par an, une moyenne de 15 vélos par opération
- Des opérations de comptage des vélos sur les appuis vélos
- Participation au comité de pilotage de l'Agenda 21 de l'Université de Nantes
- Travail avec les services de la vie étudiante, de la communication et du développement durable à l'Université, avec le CROUS, Ecopole, l'Atelier des initiatives, le REFEDD…

Les étudiants à vélo

Sur l'ensemble des inscrits, Vélocampus touche principalement les étudiants de 4 campus de l'Université de Nantes, ce qui représente plus de 1% des inscrits à l'Université en 2008/2009 contre 0,96% en 2006/2007

- Qui sont ils ?

  ✔ **94% sont des utilisateurs réguliers, plus d'une fois par semaine**
  ✔ **62% des adhérents utilisent le vélo tous les jours**
  ✔ **78% l'utilisent uniquement pour aller sur le campus**

  ✔ **93% habitent Nantes**

  ✔ **40% font des études scientifiques**

  ✔ **30% sont des étudiants internationaux, les plus représenté viennent d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne (échanges ERASMUS)**

  ✔ **27% vivent en logement CROUS**

  ✔ **47% sont en cursus Licence, 42% en Master et 10% en Doctorat**

Atouts pour mener à bien le projet

Les principaux atouts de Vélocampus sont :

- Une très bonne visibilité : le vélo « vélocampus » orange et vert est visuellement très présent en ville et sur tous les campus.
- Une bonne renommée sur le campus par un bouche à oreille performant.
- 13 années d'expérimentation et de recherches pour améliorer techniquement le modèle de vélo le mieux adapté à la ville de Nantes et aux étudiants.
- Des bénévoles motivés qui partagent les valeurs de l'association et qui s'investissent dans sa réussite.
- Une politique locale favorable au vélo et des infrastructures qui prennent en compte la sécurité des cyclistes.

Les clés de réussite de l'association peuvent s'illustrer de la manière suivante :

« un soupçon d'écologie, une pincée de dynamisme, une cuillère d'économie, un grand verre de convivialité - et surtout - Un grand bol d'air »

L'opération « Vélocampus » séduit de plus en plus les étudiants comme les établissements. Ils sont de plus en plus nombreux à se lancer dans la mise à disposition de vélos aux étudiants et l'accompagnement à l'entretien et à la réparation. L'ensemble des moyens et les expériences sont différents selon les porteurs du projet. Que le projet soit partagé par les agents, les étudiants ou réservé à une catégorie particulière (étudiants éloignés, étudiants internationaux), l'objectif est le même : encourager la pratique. Par exemple à Dijon, Aix en Provence, Belfort Monbéliard, Angers, et même en Europe avec un Vélocampus à Leeds en Angleterre.

Contacts

Association étudiante Vélocampus

Adresse postale : 3 boulevard Guy Mollet - SUAPS - 44300 Nantes
Adresse locaux : impasse Charles Chassin - G1.2 - 44300 Nantes

Téléphone : 02 40 16 26 45

Mail : contact@velocampus.net
Site : http//velocampus.net

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00

Contact :

Elise BIARD, relations publiques
Lucie AUBIN, chargée de la communication
mail : lucie@velocampus.net

Téléphone : 02 40 16 26 45

Vélocampus est membre de :

Les offres des assurances aux usagers des transports alternatifs à l'automobile

Porteur du projet	Assurances GMF, Groupama
Impact sur la pratique	?
Montant de l'aide	Réduction allant jusqu'à 10% sur l'assurance auto
Expériences	-
Indicateurs disponibl	Non

Certaines assurances automobiles proposent des contrats avantageux pour leurs clients qui recourent aux modes de déplacements alternatifs à la voiture.

19 ACTION ENGAGEE

- 10 % de réduction pour un conducteur principal d'un véhicule auto et titulaire d'un abonnement annuel nominatif et payant (hors lycéen et étudiant) de transports en commun ; réduction applicable sur un seul contrat Auto 4 roues en usage «déplacements privés» ou «déplacements privé-trajet-travail» hors voiturettes et camping-cars.
- 10% de réduction si vous parcourez moins de 5000 km / an, en usage «privé» uniquement ou -5% pour les véhicules propres émettant moins de 120g CO2/km parcouru
- Tarifs préférentiels pour les petits rouleurs.

20 BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS

-

21 AVANTAGES ET INCONVENIENTS

• Avantages	• Inconvénients
Mesure incitative à rouler moins	/
Avantageux de rouler moins	

CONCLUSION

SYNTHESE DE L'IMPACT DES MESURES

Mesures	Indicateur disponible	Expansion démarche	Impact sur la pratique	Impact psychologique	Intérêt mesure
·Les aides à l'achat de vélo	Oui	☀	☀	☀☀	Moyen
·Les aides à l'achat de VAE	Oui	☀☀☀	☀☀☀	☀☀☀	Elevé*
·La prime recyclage	Oui	☀	?	☀☀☀	Moyen
·Remboursement des frais kilométriques	Non	☀	☀☀☀	☀☀☀	Elevé
·Remboursement des frais d'utilisation	-	☀	-	☀☀☀	Moyen
·Remboursement des frais de consigne vélo	-	☀	☀	☀	Faible
·Remboursement des frais de location de vélo	-	☀	-	☀☀☀	Fort
·Subventionnement à des associations de promotion de la pratique vélo	Oui	☀☀☀	?	☀☀☀	Elevé
·Les offres des assurances aux usagers des transports alternatifs à l'automobile	Non	☀☀	?	☀☀	Moyen

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

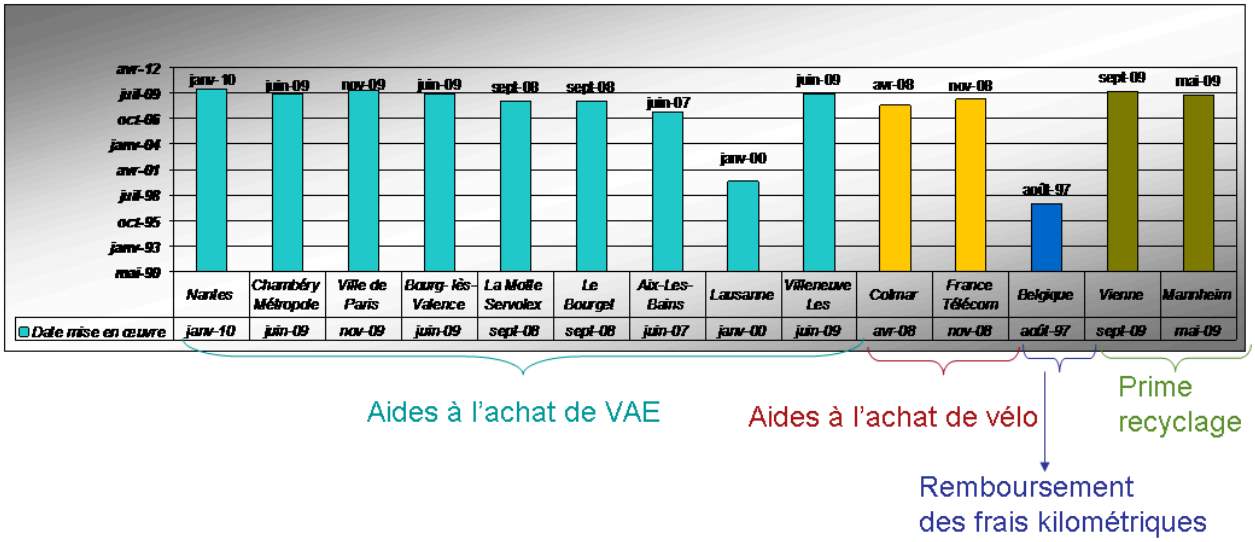

RENDRE EFFICACE UNE MESURE FINANCIERE D'AIDE A LA PRATIQUE DU VELO

- **A l'échelle de l'entreprise:**
  - Se lancer dans une démarche PDE
  - Assurer un suivi des mesures lancées
  - Animer le PDE (la démarche doit être connues de tous les salariés, nombreux sont les PDE où ce n'est pas le cas), communiquer sur les actions, faire preuve de créativité et d'audace pour maintenir une dynamique fédératrice

- **A l'échelle des collectivités**
  - Connaître les spécificités de la pratique cyclable sur son territoire
  - Identifier les potentiels et cibler les mesures les mieux adaptées: Politique cycliste
  - Identifier un ou des indicateurs relatifs à la (les) mesure(s) financière(s) choisie(s)
  - Communiquer sur la démarche
  - Mesurer son impact sur la pratique
  - Assurer un suivi de la démarche (adaptation, reconduction, communication plus ciblée…)

- **A l'échelle étatique**
  - Développer une fiscalité incitative pour les entreprises engagées dans des Plans de Déplacements volontaristes
  - Rééquilibrer la fiscalité du vélo et de la voiture pour ouvrir le champ à une vraie politique nationale du vélo

EN BELGIQUE, UNE FISCALITE VELO INCITATIVE MAIS PAS ENCORE D'OBLIGATIONS POUR L'EMPLOYEUR

Source: GRACQ - Les Cyclistes Quotidiens

- **Pour les cyclistes:**
  - En passant à 0.20€/km l'indemnité fiscale pour les déplacements domicile travail effectués à vélo, il devient *fiscalement plus intéressant de se déplacer en vélo qu'en voiture (0,15€/km)*
  - *Mise à disposition d'un vélo de société :* ***n'est plus considérée comme un avantage en nature !***
  -
- ***Pour l'employeur:***
  - Avantages **économiques** :
    - l'indemnité kilométrique est déductible à 100%
    - déductibilité à 120% des frais liés à:
      - l'acquisition ou l'aménagement d'un parking vélo ;

- la mise à disposition des cyclistes d'un **vestiaire** et de **sanitaires** composés ou non de douches ;
- l'acquisition, l'entretien et la réparation des vélos et de leurs accessoires qui sont à la disposition des membres du personnel.

- Avantage **qualitatif**: les travailleurs cyclistes sont moins souvent absents, moins stressés et plus productifs que leurs collègues motorisés

AIDES A L'ACHAT DE VAE

Objet	Pays	*Entité organisatrice*	Autres	Date mise en oeuvre	Nature de l'aide	Montant	Cible	Modalités _pratiques
Chèque 250€ achat VAE ou scooter électrique	France	Bourg- lès-Valence	FUBicy	juin-09	Chèque d'aide à l'achat d'un VAE	250 € et pour les personnes aux revenus les plus modestes, cette aide peut se cumuler aux aides apportées par le CCAS et par tout autre organisme.	les Bourcains qui le souhaitent dans la limite d'une subvention annuelle par foyer	sur présentation d'une facture justificative et dans la limite des budgets annuels disponibles, selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets de demande de subvention en mairie.Pour les personnes aux revenus les plus modestes, cette aide peut se cumuler aux aides apportées par le CCAS et par tout autre organisme.
Subvention à l'achat d'un VAE ou cyclomoteur électrique	France	La Motte Servolex	/	sept-08	Subvention à l'achat d'un VAE (versement bancaire), d'un kit d'électrification ou d'un scooter	Participation de 20 % plafonnée à 150 € pour un Vélo à Assistance Electrique ou d'un kit d'électrification · Participation de 20 % plafonnée à 300 € pour un cyclomoteur électrique.Ces aides sont cumulables au Chèque Cadeau 250 € de Chambéry Métropole, retirable à la Vélostation de Chambéry dans la limite des chèques cadeau restants.	Une participation par personne et par période de 10 ans, personne domiciliée sur La Motte-Servolex, véhicule neuf homologué.	Faccueil des Services Techniques (1); Courrier informant de la recevabilité du dossier; Validation de la demande de subvention inscrite en Conseil Municipal *; Courrier informant de la validation de la demande; Versement de la somme due au demandeur de la subvention; (1)Etapes devant être effectuées par le demandeur de la subvention. * dans la limite des crédits disponibles, le cas échéant le versement pourrait être effectué l'année suivante.
Aide à l'achat d'un VAE	France	Le Bourget du Lac	/	08-sept-08	Subvention à l'achat d'un VAE (versement bancaire)	250€ Action limitée à l'acquisition d'un VAE par personne et par période de 10 ans	Bourgetains ou salariée de la Commune ou du CCAS du Bourget-du-Lac	Les aides seront versées sur présentation de justificatifs des dépenses (factures acquittées), de domicile, d'une attestation de l'employeur précisant le montant de l'aide versée pour l'achat de ce VAE ou du kit de motorisation, d'une déclaration sur l'honneur attestant du versement ou non d'une autre aide financière.
Aide à l'achat d'un VAE	France	Savoie Technolac	/			250 € par Vélo à Assistance Electrique ou kit de motorisation 50 € par vélo classique	Ces aides sont accordées aux salariés de SAVOIE TECHNOLAC dont l'entreprise s'engage dans un PDE dans le cadre de MOBILAC (Plan Inter Entreprises de déplacements).	Information doit être demandée par mail: Pour connaître les conditions d'obtention de cette subvention contacter mobilac@savoie-technolac.com
Aide à l'achat d'un VAE	France	Aix-Les-Bains	/	25-juin-07	Aide à l'achat d'un VAE: nature inconnue	Le montant de la participation de la Ville est fixé à hauteur de 30 % maximum du coût :soit une aide de 250 € maximum pour un vélo à assistance électrique (V.A.E.) ;et 400 € maximum pour un cyclomoteur électrique ou une motocyclette légère.	L'action est limitée à l'acquisition d'un véhicule par personne et par période de 10 ans.	Les aides seront versées sur présentation d'un dossier comportant : justificatifs d'identité, des dépenses (factures acquittées), du domicile, du certificat d'homologation ou d'immatriculation pour les cyclomoteurs et motocyclettes légères. Ces demandes sont satisfaites par ordre d'arrivée et ce jusqu'à épuisement des crédits ouverts au budget de l'année en cours.
Aide à l'achat d'un VAE	Suisse	Lausanne	/	2000 à 2009	Aide à l'achat d'un VAE: nature inconnue	A l'achat d'un vélo électrique neuf auprès d'un concessionnaire agréé, les SIL (services industriels de Lausanne) offrent une participation de CHF 300 soit environ 200€	Habitants de Lausanne	

	Contexte	Dimensionnement	Part de la pop bénéficiaire	Evaluation	Commentaires
Bourg- lès-Valence	Cette décision de la municipalité fait suite à une expérience "pédibus". L'agglomération de Chambéry est un moteur pour Bourg-lès-Valence en matière de développement de sa politique cyclable (réunion de travail et visite des équipements de Chambéry Métropole). Volonté municipale de faire bénéficier les Bourcains d'une aide similaire.	Au total 26 dossiers étaient déposés en sept 2009	0,14%	Pas d'évaluation pour le moment	
La Motte Servolex	Démarche entreprise avant l'initiative de Chambéry Métropole. Volonté de promouvoir les modes alternatifs à la voiture.	En 2009, 24 subventions VAE et 1 subvention scooter électrique	0,20%	Pas d'évaluation pour le moment	Moyenne d'âge des bénéficiaires= 50 ans. Géolocalisation des bénéficiaires: ils se situent en centre ville ainsi que dans la première couronne jusqu'à - 500m autour du centre ville. L'aide est cumulable avec la subvention de Chambéry Métropole mais le cumul ne doit pas dépasser 35% du prix du vélo.
Le Bourget du Lac		Ces demandes sont satisfaites par ordre d'arrivée et ce, jusqu'à épuisement des crédits ouverts au budget de la commune de l'année en cours et pour un maximum de 10 VAE ou kit de motorisation par an	0,25%	Pas d'évaluation pour le moment	L'aide est cumulable avec la subvention de Chambéry Métropole mais le cumul ne doit pas dépasser 50% du prix du vélo
Savoie Technolac	Action réalisée dans le cadre du PDIE			Pas d'évaluation pour le moment	
Aix-Les-Bains	Volonté de développer la pratique vélo, réduire la pollution dans la ville.	Depuis 2007, 120 subventions versées		Pas d'évaluation pour le moment	
Lausanne	"La Ville soutient l'achat de véhicules roulant au gaz naturel carburant (GNC) et de vélos électriques, deux modes de transport économiques et écologiques!"	en moyenne 62 vélos par an sur 9 ans		560 vélos ont été acquis avec l'aide de la subvention depuis 2000. Année record en 2008 avec 200 subventions attribuées.	